

# Bulletin d'adhésion saison 2025 / 2026



les  
**randonneurs**  
dracéniens

**FFRandonnée**  
*les chemins, une richesse partagée*  
www.ffrandonnee.fr

Nouvelle adhésion.  Renouvellement.

Mme : ..... Prénom : ..... née le : .....

M : ..... Prénom : ..... né le : .....

Enfants (+ de 8 ans). Prénom: ..... né(e) le : .....

Prénom: ..... né(e) le : ..... Prénom: ..... né(e) le : .....

*A ne remplir qu'en cas de modifications ou rajouts.*

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Tél fixe : .....

Tél Mme : ..... Mail Mme : .....

Tél M. .... Mail M.: .....

*Nom d'un contact en cas d'accident*

Mme ou M : ..... Tél : .....

*Cotisations + licence + assurance (cocher la formule choisie)*

**IRA** licence individuelle (RC + AC): **64 €**  **FRA** familiale + couple (RC + AC): **123€**

**IMP** licence individuelle multiloisirs pleine nature (RC + AC) : **76 €**

**FMNP** licence familiale multiloisirs pleine nature (RC + AC) : **147 €**

**Licence autre association affiliée FFRP** (joindre copie licence en cours) : **35 €**

Abonnement **Passion Rando** (4 numéros par an) : **10 €**

Pass-découverte 1 jour: **3 €**

Pass-découverte 8 jours: **6 €**

Pass-découverte : 30 jours: **12€**

Date : .....

Dates début..... fin .....

Dates début..... fin.....

Je choisis:  rando pédestre,  rando-santé,  marche nordique

Je joins un chèque de ..... € ou je choisis  le paiement par HelloAsso

Je m'engage à respecter le **règlement intérieur** de l'association

A Draguignan le ..... / ..... / 20.... Signature Mme .....

Signature M .....



## Le règlement général sur la protection des données (RGPD)

En remplissant ce formulaire, je suis informé(e) que mes données personnelles sont utilisées dans le cadre de l'adhésion et de la vie associative. Je peux demander l'accès et la suppression de mes données personnelles en me connectant sur le site internet : <https://www.randonneurs-draceniens.fr/>

**Autorisation du droit à l'image** : Des photos et vidéos sur lesquelles vous pouvez figurer sont prises avec l'autorisation de l'association des Randonneurs Dracéniens lors des activités. Vous disposez d'un droit à l'image.

J'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports (écrits, électronique, audiovisuel) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité à usage exclusif de l'Association.

Je cède à l'association la totalité de mes droits d'auteur sur les photos/vidéos que j'ai fixées/enregistrées lors d'activités organisées par elle, et diffusées sur tout support.

**Certificat médical**: Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents.

**Nouvelle adhésion** ou reprise après deux ans ou plus d'interruption un CACI est obligatoire, de moins de 6 mois.

**Renouvellement** annuel de la licence : le pratiquant **atteste** avoir rempli le questionnaire de santé personnel. Pour les mineurs attestation de l'autorité parentale.

## Attestation

Je soussigné(e), Mme / M.....

Atteste avoir pris connaissance du questionnaire de santé et avoir

Répondu **NON** à toutes les questions : Je fournis cette attestation lors du renouvellement de ma licence.

Répondu **OUI** à une ou plusieurs questions : J'atteste avoir pris connaissance que la commission médicale me conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées, tout en sachant que le certificat médical n'est pas exigé.

Date : ..... Signature Mme : .....

Signature M : .....



# les randonneurs dracéniens

## Renouvellement de licence de la FFRandonnée

### Questionnaire de santé

Ce questionnaire de santé vous permet d'évaluer la nécessité d'une consultation médicale pour poursuivre votre activité.

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Êtes-vous enceinte ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Fumez-vous régulièrement (tabac, cannabis, autres drogues) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7) Consommez-vous régulièrement de l'alcool ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Souffrez-vous d'une maladie chronique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>À ce jour</b>		
10) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Nous vous conseillons de consulter votre médecin en lui présentant ce questionnaire rempli pour avoir son avis sur la poursuite de votre pratique.

Ce questionnaire est personnel et confidentiel. Vous ne devez pas nous le communiquer



## **CERTIFICAT MEDICAL**

### **Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnées**

La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application, puis la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à la démocratisation du sport et ses décrets d'application, laissent aux fédérations sportives l'appréciation de la durée de validité du certificat médical d'absence de contre-indications à la pratique (CACI) des disciplines que leur a déléguées le ministère des Sports et les activités connexes proposées au sein des clubs. Cette simplification administrative veut responsabiliser les pratiquants vis-à-vis de leur santé ; elle aboutit aux règles suivantes en avril 2023 pour la FFRandonnée.

- 1- Un CACI pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois est obligatoire pour toute première prise de licence et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.
- 2- Renouvellement annuel de la licence : le pratiquant doit attester avoir rempli le questionnaire de santé fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition) mais le certificat médical n'est plus exigé. Ce questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.
- 3- Participation à des compétitions ou événements sportifs assimilés comme tels par la FFRandonnée : un CACI daté de moins de 6 mois est obligatoire tous les trois ans lors du renouvellement de la licence (saisons sportives). Entre ces CACI les compétiteurs doivent remplir le questionnaire de santé fédéral et attester avoir répondu « non » à toutes les questions. Dans le cas contraire (un ou plusieurs réponses positives), il est vivement conseillé de consulter un médecin sur sa capacité à participer aux épreuves dans les disciplines concernées.
- 4- Pour les mineurs : aucun CACI n'est requis lors d'une prise de licence ou de son renouvellement (loisirs et/ou compétitions). Il faut que l'auto-questionnaire spécifique aux mineurs (réglementaire) ait été rempli conjointement (parents et enfant) et que toutes les réponses aux questions sont négatives. Dans le cas d'une ou plusieurs réponses positives, la consultation du médecin est obligatoire pour établir (ou pas) un CACI datant de moins de six mois pour la ou les disciplines concernées.